COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

REQU SÉANCE DU 09 AVRIL 2019 1 5 AVR, 2019 Le

Etaient Présents 46 titulaires, 4 suppléants, 14 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires:

Paule BERGES, André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Yvonne COIG, Jean-Claude COUSTET, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Alain CAMSUZOU, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Michel CONTOU-CARRERE, LABORDE, Lydie ALTHAPE, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Marc OXIBAR, Daniel LACRAMPE, Maylis DEL PIANTA, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES, Aracéli ETCHENIQUE, André LABARTHE, Marylise GASTON, Robert BAREILLE, Anne BARBET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Martine MIRANDE, Jacques **MARQUEZE**

Pouvoirs:

Bernard MORA Jacques CAZAURANG Henri BELLEGARDE Claude LACOUR

France JAUBERT-BATAILLE Marianne PAPAREMBORDE Françoise BESSONNEAU Fabienne MENE-SAFFRANE

Dominique FOIX Maïte POTIN

Valérie SARTOULOU Bernard UTHURRY Aurélie GIRAUDON Christophe GUERY

à Jean-Pierre TERUEL

à Patrick MAUNAS à Elisabeth MEDARD

à

Michel CONTOU-CARRERE

à Aracéli ETCHENIQUE à

Laurent KELLER à

Bernard AURISSET

à Aimé SOUMET

à Henriette BONNET à

André LABARTHE

à Michel ADAM

à Marylise GASTON

à Robert BAREILLE

Daniel LACRAMPE à

Suppléants :

Jean-Louis CAZENAVE

Marthe CLOT Muriel BIOT Alain QUINTANA suppléant de Cédric PUCHEU suppléante de Jean LASSALLE suppléante de Pierre ARTIGUET suppléant de Gérard BURS

Absents:

Joseph LEES (excusé), Jean-Claude COSTE (excusé), Jean-Michel IDOIPE (excusé), Pierre Felix CAUHAPE (excusé), Jacques NAYA (excusé), David CORBIN (excusé), Jean CASABONNE, Cédric LAPRUN, Gérard LEPRETRE, Gérard ROSENTHAL, Pierre SERENA, Didier CASTERES, Jean-Etienne GAILLAT

RAPPORT N° 04-190409-FIN-

TAXES: VOTE DES TAUX 2019

Mme MÉDARD rappelle que chaque année, avant le vote du budget primitif, il appartient à notre collectivité, de voter les taux des taxes « ménages » (Taxe d'Habitation, Taxe sur le Foncier Bâti, Taxe sur le Foncier Non Bâti), de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) ainsi que de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

Il vous est donc proposé :

de maintenir les taux des taxes « ménages », à leur valeur 2018, à savoir :

Taxe d'Habitation (TH) :

9.85 %

Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) :

1.50 %

Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) :

6.67 %

de maintenir le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E) à sa valeur 2018, soit 29.77%

de maintenir les taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M) à leur valeur 2018, à savoir :

STATION (Somport et Pierre Saint Martin) :

12.00 %

Zone BOURG (Porte à porte) :

9.97 %

• Zone HORS CENTRE (Points de regroupement) :

8.97 %

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- DECIDE de maintenir pour l'année 2019 les taux de la Taxe d'habitation (TH) à 9.85 %, de la Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) à 1.50 % et de la Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) à 6.67 %,
- DECIDE de maintenir pour l'année 2019 à 29.77 % le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises,
- DECIDE de maintenir pour l'année 2019 les taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M) suivants:

STATION (Somport et Pierre Saint Martin) :

12.00 %

• Zone BOURG (Porte à porte) :

9.97 %

Zone HORS CENTRE (Points de regroupement) :

8.97 %

ADOPTE le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 09 avril 2019

Suivent les signatures

Affiché le

Le Président

Daniel LACRAMPE